

DETAILS D'UN PROJET DE MACHINE AÉROSTATIQUE.

Fig. 27. VUE EN LONG DU BALLON ET DE LA GONDOLE, POUR MONTRER
les détails de la construction du ballon, les échelles de cordes, marche-pieds et

MÉMOIRE D'AVENIR

n° 42

AVRIL-JUIN
2021

LE JOURNAL DES ARCHIVES NATIONALES

➔ DOSSIER

DESSINER POUR NAPOLÉON
Trésors impériaux

60 Pieds.

ÉDITO

Les éditos se suivent et hélas se ressemblent ces derniers temps... La persistance de la crise épidémique ne doit toutefois pas nous faire perdre espoir de retrouver prochainement une vie normale. À l'heure où j'écris ces lignes, je ne sais pas encore quand les musées, et donc l'hôtel de Soubise et l'exposition pierrefittoise *Filmer les procès*, pourront de nouveau accueillir leurs publics. Quoiqu'il en soit, la nouvelle exposition parisienne, *Dessiner pour Napoléon*, sera prête pour cette échéance. Présentée à l'occasion du bicentenaire de la mort de l'empereur, elle propose une approche originale du Premier Empire. Elle offre aussi l'avantage de révéler des documents graphiques particulièrement esthétiques, restaurés avec le soutien de la Maison Chaumet et de centaines de mécènes qui ont répondu à la souscription publique « Sauver les dessins et les plans de Napoléon 1^{er} » portée par la Fondation Napoléon. Merci à tous.

Ce printemps 2021 verra aussi l'ouverture du nouveau cycle culturel et citoyen « Les Essentiels ». Les Archives nationales conservent les actes fondateurs de la Nation, à forte charge symbolique, connus de tous mais jamais approchés dans leur matérialité, dans une proximité source d'émotion. C'est la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, texte emblématique s'il en est, inscrit au registre Mémoire du Monde de l'UNESCO, qui ouvrira ce cycle en mai. Elle sera suivie, à partir des Journées européennes du patrimoine en septembre, par le décret d'abolition de l'esclavage de 1848. L'accès à ces documents iconiques sera gratuit bien sûr, selon le principe de la « redevabilité démocratique » qui irrigue depuis la Révolution le champ des archives publiques, gratuité instaurée en 2020 pour l'ensemble de nos expositions.

L'exposition de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 nous donne aussi l'occasion de vous présenter la célèbre « Armoire de fer » où elle est précieusement conservée ; un article qui s'inscrit dans notre série sur le patrimoine architectural et mobilier des Archives nationales inaugurée en 2020.

Enfin, je ne saurais conclure cet éditorial sans saluer l'entrée aux Archives nationales des archives historiques de la Croix-Rouge française dans le cadre d'un partenariat exemplaire qui favorisera l'étude de l'histoire de cette grande institution.

Bonne lecture !



Bruno Ricard,
directeur des Archives nationales

ACTUS

Le saviez-vous ?

Désormais dans chaque numéro de *Mémoire d'avenir*, nous vous proposons la nouvelle rubrique « le saviez-vous ? », pour partager avec vous des informations inattendues sur le patrimoine archivistique, architectural et artistique de notre institution.



La porte de Clisson depuis la rue des Archives.
© Arch. nat.

Avec ses deux tourelles, la porte de Clisson est la construction la plus ancienne du Quadrilatère des Archives, mais surtout le seul témoignage encore visible d'architecture privée du XIV^e siècle à Paris. Vestige de l'ancien hôtel particulier d'Olivier de Clisson, connétable du roi Charles V, elle fut conservée et intégrée à l'hôtel de Soubise au début du XVIII^e siècle, permettant ainsi de montrer l'ancienneté - donc le prestige - du palais.

Les fonds iconographiques et audiovisuels de la Reconstruction de 1940 aux années 1960

Journée d'étude du jeudi 8 avril 2021
Participation gratuite sur inscription :
archivesreconstruction2021@versailles.archi.fr

Historia

N'oubliez pas notre rendez-vous mensuel sur le site www.history.fr à la rubrique L'inédit du mois !

Exposition universelle de 1900 : nouvelle acquisition et mise en ligne de photographies



Concours temporaire de plans de jardins, classe 43. Par T. Baboud, horticulteur à Thoissev. Papier, encre noire, aquarelle. 86,5 x 116,5 cm. CP/AB/XIX/5585. © Arch. nat.

Les Archives nationales ont fait l'acquisition en novembre 2020 d'un plan de jardin composé par T. Baboud, horticulteur et paysagiste dans l'Ain. Il s'agit d'un projet de parc paysager présenté au « Concours de plans de jardins », organisé du 27 juin au 2 juillet 1900 dans le cadre de l'Exposition universelle. Il représente un grand parc avec deux parterres devant un château, une grande pièce d'eau avec une cascade, de grandes pelouses parcourues d'allées courbes et parsemées de bouquets d'arbres, de deux courts de tennis et des communs. Ce document vient compléter le fonds de l'Exposition, qui n'a gardé quasiment aucune trace de ce concours.

L'inventaire dédié aux documents figurés de l'exposition de 1900 s'est aussi enrichi grâce à la numérisation et la mise en ligne des photographies en 2020 (www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/IR/Fran_IR_054343). Ces tirages papier et phototypies représentent essentiellement les pavillons français et étrangers, notamment ceux des États-Unis, de l'Allemagne et de la Russie. L'ensemble de bâtiments formé par le Grand Palais, le Petit Palais et le pont Alexandre III, qui constitue encore aujourd'hui une réalisation exceptionnelle dans l'urbanisme parisien, est également bien illustré. Nous conservons

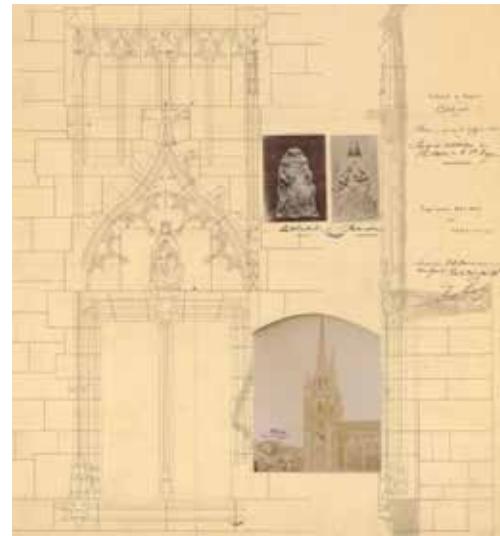


d'ailleurs un album de photographies dédié à la construction du pont de 1897 à 1900. D'autres photographies ou phototypies de la grande roue de Paris, du chantier de construction du métro, ou encore de sculptures, fontaines, kiosques à musique, complètent cet ensemble.

Palais du Génie Civil. Photographie. 47 x 37,5 cm. F/12/4446/F/5. © Arch. nat.

Pour retrouver toute la programmation des événements, colloques, expositions, ateliers pédagogiques, etc. des Archives nationales : www.archives-nationales.culture.gouv.fr

Restaurer les cathédrales au XIX^e siècle



Cathédrale de Bayonne. Projet de restitution de la statue de la Sainte Vierge, CP/F/19/7635, plan 12. © Arch. nat.

Le chantier archivistique « Restaurer les cathédrales au XIX^e siècle » mené depuis plusieurs années est en voie d'achèvement. De nouveaux outils permettent, depuis la salle des inventaires virtuelle, d'accéder aux archives issues des travaux de restauration des 87 cathédrales du Concordat (1802-1905). Quatre inventaires décrivent, pour chaque cathédrale, les quelque 14 000 dossiers de travaux constitués par l'administration chargée des édifices diocésains. Les documents figurés (plus de 3000 plans, dessins et photographies), trésor de ce corpus, font l'objet d'un répertoire spécifique ; les pièces ont été minutieusement restaurées avant leur numérisation et leur mise en ligne sur le site Internet. L'inventaire de regroupement *Cultes. Restaurer les cathédrales au XIX^e siècle* permet d'accéder aux volumes d'inventaires des dossiers de travaux et des documents figurés (F/19/7577-F/19/7926).

La description détaillée des dossiers (objet des travaux, noms et domaine d'activité des entreprises, typologie des pièces) met en lumière la richesse de ce fonds d'archives, tant pour les recherches portant sur l'architecture et le patrimoine bâti que pour l'histoire des techniques et des réseaux d'entreprises, les aménagements urbains, les événements climatiques.

Des actions de valorisation ont été menées tout au long du chantier auprès de la communauté scientifique et du grand public. Colloques, publications ou encore diffusion de contenus patrimoniaux sur Wikipédia, Commons et Wikidata, ont été autant de moyens de faire connaître la fabrique de l'archiviste et la richesse de ce patrimoine archivistique.



Restauration par l'atelier des Archives nationales du calque d'un vitrail de la cathédrale de Troyes (1846). © Arch. nat.

LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE ENTRE AUX ARCHIVES NATIONALES

entretien avec Virginie Alauzet, responsable du pôle Systèmes de gestion des documents et des archives, Croix-Rouge française

La Croix-Rouge Française a décidé de confier ses archives historiques aux Archives nationales. Association loi 1901, elle est l'une des premières des 192 Sociétés nationales Croix-Rouge/Croissant-Rouge. Créée pour l'aide aux soldats blessés, ses champs d'action évoluent au gré des besoins des populations : sanitaires, sociaux, catastrophes, conflits, formation... Ses fonds d'archives sont complémentaires à ceux des pouvoirs publics, dont elle est l'auxiliaire. Ils illustrent près de 160 ans d'engagement bénévole.

Avec une telle histoire, les fonds d'archives du siège de l'association doivent être très riches ?

Oui et non. Non parce qu'ils sont extrêmement lacunaires avant les années 1950. La disparition de la quasi-totalité de ces archives reste inexplicée. On peut penser que les déménagements du siège ont eu raison des documents, surtout par méconnaissance de leur valeur. Les mauvaises conditions de conservation, dans les combles et les sous-sols, sont une autre explication. C'est le cas pour les archives postérieures à 1950.

Oui cependant, parce que les fonds restant sont représentatifs de notre organisation, de nos actions, de l'engagement de nos membres, auprès des populations et aux côtés des pouvoirs publics sur le territoire français. La création d'un service d'archives en 2000 a permis de les sécuriser.

Pourquoi ce choix d'un dépôt aux Archives nationales ?

La mission de collecte d'archives privées par les services d'archives publics est une chance. Cela permet d'assurer à nos archives historiques de bonnes conditions de conservation, ce que nous avons le plus grand mal à maintenir. De plus, les archives vont pouvoir être communiquées bien plus largement. Nos moyens ne nous permettaient pas d'assurer leur valorisation, l'accueil des chercheurs, l'existence des fonds restait confidentielle. Ce choix est celui de la préservation, de la mise en lumière de ces archives, de leur communication. Cela montre la prise de conscience de nos décideurs, leur attachement à cette histoire, la volonté de préserver et de transmettre cet héritage.

L'intégralité des fonds déposés sera donc communicable ?

Partiellement, il s'agit de documents récents. En outre, nos délais de communicabilité sont plus longs que ceux édictés par le Code du patrimoine. Ils concordent avec le Règlement d'accès aux archives du CICR qui « a retenu des délais de protection qui ne portent préjudice ni à l'intégrité de l'action

du CICR ni aux individus et communautés concernés ». Nous nous devons de respecter la loi, mais aussi les règles du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Nous sommes aussi très attentifs à la protection des personnes que nous accompagnons et de nos acteurs, selon le Code de déontologie qui régit nos actions. Les documents contenant des informations à caractère personnel sont bien sûr communicables de plein droit aux personnes concernées. Une mesure dérogatoire d'accès aux archives non encore communicables est aussi possible pour les chercheurs.

Enfin, nous priorisons les fonds à traiter en fonction de leur communicabilité et de l'intérêt du public. Les premiers fonds déposés ont été sélectionnés en ce sens. C'est un chantier long mais passionnant, qui va durer plusieurs années.



Conductrices ambulancières, service sanitaire du Tour de France, années 1960, DR © Croix-Rouge française

Création du Comité international de la Croix-Rouge :
1863

Création de la Croix-Rouge française sous le nom de Société de secours aux blessés militaires [SSBM] : 1864

Signature de la convention de dépôt : 8 janvier 2021

Périmètre : archives historiques du siège de la Croix-Rouge française

Dépôt des six premiers fonds : 13 janvier 2021

Volume d'archives historiques à traiter par l'association : 1000 m.l.

SUITE

FEMMES, JEUNESSE, RÉFUGIÉS, ALGÉRIE : LES PREMIERS DÉPÔTS DE LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE

par Lucile Douchin, Chloé Goualc'h et Vanessa Szollosi, département de l'Éducation, de la Culture et des Affaires sociales



Affiche du fonds Santé au foyer, s. d. 2020044/34. © Arch. nat.

Ces premiers dépôts disposent, chacun, d'un instrument de recherche publié en salle des inventaires virtuelle, muni d'une introduction historique. En voici une brève présentation.

Fichier des infirmières bénévoles (vers 1930-1974)

L'image d'Épinal de l'infirmière de 14-18 est restée dans les mémoires. Après-guerre, « faire sa Croix-Rouge » est gage d'éducation pour les jeunes filles en même temps que la profession d'infirmière est reconnue. Nombre d'entre elles, déjà actives avant-guerre, restent bénévoles et sont recensées dans des fiches individuelles qui font état de leur formation et de leur parcours.

Direction des conductrices ambulancières (1939-1991)

Créé en 1939, le corps des conductrices ambulancières symbolise l'engagement des femmes dans les secours d'urgence et l'action de proximité, en temps de guerre ou de paix. Ce fonds retrace le fonctionnement de cette direction, la diversité de ses missions, les parcours des conductrices. Il est une source inestimable pour l'histoire de l'organisation des secours durant la Seconde Guerre mondiale et met en lumière l'histoire de la profession d'ambulancier.

Croix rouge française en Algérie (1943-1980, dates du fonds)

Présente en Algérie de 1870 à 1970, l'association y mène des actions similaires au réseau hexagonal, en s'adaptant aux besoins locaux. Ce fonds, reconstitué à partir de dossiers issus des services du siège et du réseau territorial, retrace son fonctionnement en Algérie, y compris durant la guerre de décolonisation.

Santé au foyer (1949-1990)

Première adaptation du *Home nursing* en France, ce programme vise à former le grand public aux soins familiaux à domicile. Dispensée à un public de particuliers comme de professionnels, cette formation évolue au rythme des attentes de la société. Ce fonds permet de comprendre l'organisation de cette activité et le contenu des enseignements.

Croix-Rouge française de la jeunesse (1925-2002)

L'intégration des jeunes aux actions de la CRf et l'élaboration de programmes dédiés ont plus d'un siècle. Ce fonds retrace les stratégies et les actions menées, centrées sur la promotion de la santé, de la solidarité, des principes de la Croix-Rouge. Il contient également des productions de jeunes ayant participé aux programmes.

Réfugiés du Sud-Est asiatique (1975-1994)

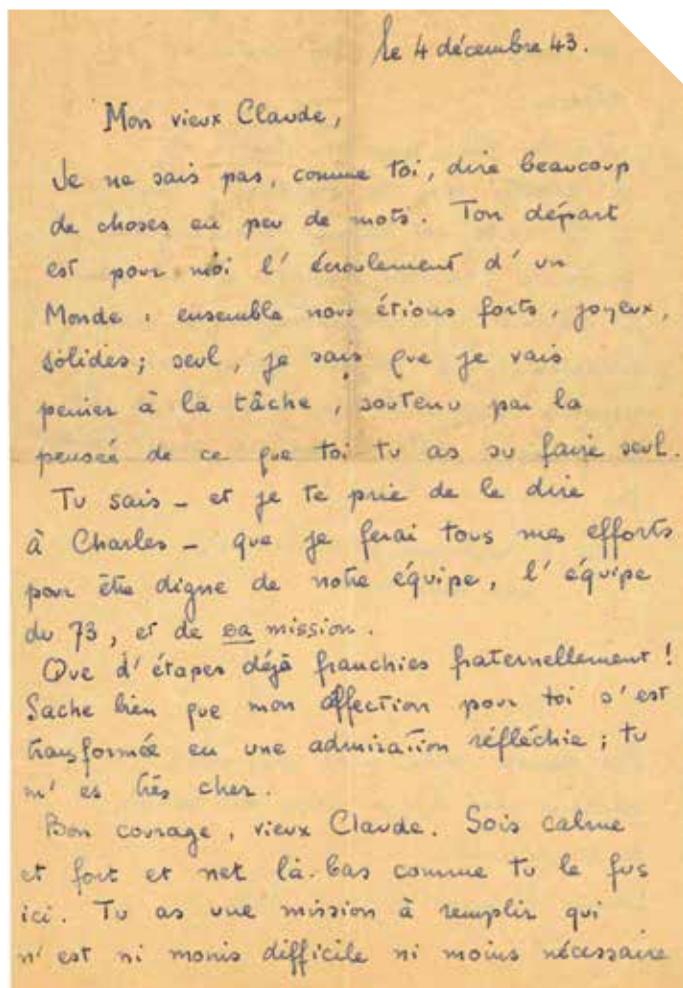
Ce service est créé en 1975 en réponse aux mouvements très importants de population venant du Vietnam, du Cambodge et du Laos, fuyant la domination communiste. Il s'agit d'une source clé pour comprendre le fonctionnement de l'institution, ainsi que l'aide mise en place afin d'accueillir ces populations en France, notamment dans la prise en charge et le placement des mineurs.



Détail d'une brochure de la Direction des conductrices ambulancières, 1943, 20200063/139. © Arch. nat.

ARCHIVES DE COMPAGNONS DE LA LIBÉRATION

par Patricia Gillet, département de l'Exécutif et du Législatif



Le 4 décembre 43.

Mon vieux Claude,

Je ne sais pas, comme toi, dire beaucoup de choses en peu de mots. Ton départ est pour moi l'éclatement d'un monde : ensemble nous étions forts, joyeux, solides ; seul, je sais que je vais peiner à la tâche, soutenu par la pensée de ce que toi tu as su faire seul.

Tu sais - et je te prie de le dire à Charles - que je ferai tous mes efforts pour être digne de notre équipe, l'équipe du 73, et de sa mission.

Ouvrez d'étapes déjà franchies fraternellement ! Sache bien que mon affection pour toi s'est transformée en une admiration réfléchie ; tu m'es très cher.

Bon courage, vieux Claude. Sois calme et fort et net là-bas comme tu le fus ici. Tu as une mission à remplir qui n'est ni moins difficile ni moins nécessaire

Lettre de Jacques Bingen à Claude Bouchinet-Serreulles (4 décembre 1943). 72AJ/2321.

Les deux hommes, qu'unissent des liens fraternels depuis leur rencontre fin juin 1940 à Casablanca et leur départ pour l'Angleterre, sont alors les adjoints du délégué général du CFLN Émile Bollaert. Rappelé à Londres, Serreulles s'envole en mars 1944 après plusieurs mois d'attente ; Bingen, « ami de [sa] vie entière », est arrêté le 12 mai 1944 à Clermont-Ferrand et se donne la mort en avalant sa capsule de cyanure. Son corps ne sera jamais retrouvé. © Arch. nat.

Les biographies des Compagnons de la Libération sont accessibles sur le site de l'Ordre de la Libération (www.ordredelaliberation.fr/fr/recherche-compagnons) ; les inventaires de leurs archives sont pour une grande part disponibles dans la salle des inventaires virtuelle des Archives nationales (www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/cms/content/display.action?uuid=Accueil!RootUuid&onglet=1).

Pierre Le Moign' ou la délégation de la Résistance en Suisse pour Henri Frenay. Enfin, les fonds révèlent parfois tel aspect de la personnalité ou de la formation du Compagnon : la correspondance adressée par Jean Cavailles à sa famille de 1915 à 1939 permet ainsi de décrypter les ressorts politiques, religieux et moraux qui dictèrent les engagements du philosophe.

Des témoignages oraux sont également disponibles, ceux de Claude Bouchinet-Serreulles, Jean-Pierre Levy, Christian Pineau, René Pleven, Serge Ravel, Alban Vistel et Daniel Cordier. Ce dernier a ainsi accordé aux Archives nationales 34 heures d'entretien sur sa mission d'officier des Forces françaises libres et son action auprès de Jean Moulin.

Au-delà de ces 31 parcours, d'autres enregistrements font entendre la voix de José Aboulker, Claude Bourdet, Jacques Chaban-Delmas, Pierre Messmer, André Dewavrin, Maurice Schumann, Pierre-Henri Teitgen et Jean-Pierre Vernant. Sans compter les nombreux témoignages écrits de Compagnons recueillis par la Commission d'histoire de l'occupation et de la libération de la France et le Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale, ou ceux qu'a rassemblés Henri Noguères pour préparer son *Histoire de la Résistance en France*, en sollicitant Raymond Basset, Pierre Bertaux, Michel Pichard ou Georges Rebattet, détenteur de pièces originales sur les maquis.

Autant de pistes prometteuses pour retracer l'histoire des Compagnons de la Libération, preuve de l'immense intérêt des fonds privés, réceptacles de documents singuliers et collectifs propices à de nombreux recoupements et indispensables à l'écriture de l'histoire.

L'hommage national rendu à Daniel Cordier après son décès le 20 novembre 2020 a mis en lumière l'Ordre de la Libération et les parcours emblématiques de ses 1038 Compagnons, engagés dans la France libre et la Résistance intérieure pendant la Seconde Guerre mondiale.

Les archives de 31 d'entre eux sont conservées aux Archives nationales. Les premiers fonds ont été versés par le Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale, qui les avait recueillis auprès d'Emmanuel d'Astier de La Vigerie, Jacques Bingen, Georges Catroux, Jean Gemähling, Henry Ingrand, Edgard de Larminat, Henri Laurentie et Alban Vistel. Les Archives nationales ont ensuite pris le relais en collectant les fonds de Henri d'Astier de La Vigerie, Claude Bouchinet-Serreulles, André Bouloche, Pierre

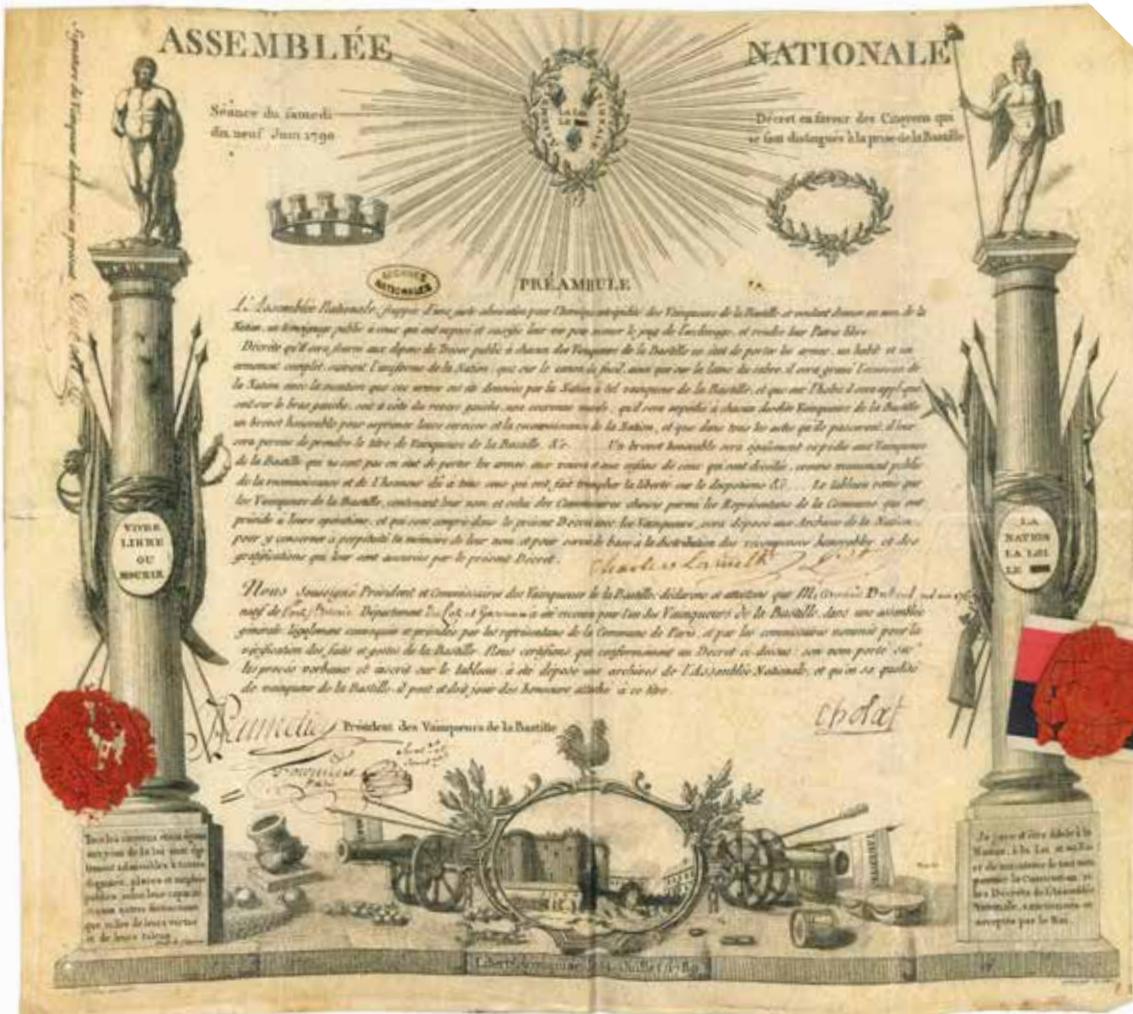
Brossolette, René Cassin, Jean-Pierre Levy, Pierre Pène, Serge Ravel, Jacques Renouvin, Henri Rol-Tanguy, Philippe Roques ou Georges Thierry d'Argenlieu. Quant à Daniel Cordier, il avait prévu de longue date la remise de ses archives, au moment même où il entamait ses travaux sur Jean Moulin.

Le contenu de ces fonds est très varié. Certains reflètent des vies entières, marquées d'engagements ministériels ou de missions diplomatiques pour René Pleven, Eugène Claudius-Petit, Georges Bidault, Christian Pineau, Gaston Palewski ou Jacques Lecompte-Boinet. Dans d'autres cas, les archives sont centrées sur les années de guerre, la Délégation générale du Comité français de la Libération nationale [CFLN] pour Alexandre Parodi, le Mouvement national des prisonniers de guerre et déportés pour

VIE DE FONDS

RÉCOMPENSES ET SECOURS POUR LES INSURGÉS DE 1789, 1830 ET 1848

par Maiwenn Bourdic, département de la Justice et de l'Intérieur



Brevet de « Vainqueur de la Bastille » d'Arnaud Duboul, né en 1763, commandant de la garde nationale de Chevreuse en 1833. F/1dIII/30. © Arch. nat.

Arnaud Duboul, né en 1763, « reconnu Vainqueur de la Bastille », autorisé à porter l'habit orné de l'écusson national.

Marie Catherine Debray, née Guillou, cuisinière de 40 ans, « blessée le 28 juillet 1830 de deux coups de feu, décédée des suites de ses blessures le 9 septembre suivant ».

Louis Charles Canda, étudiant de 20 ans, « tué le 23 février 1848 près d'une barricade rue de la Planche-Mibray ».

L'avènement de la monarchie de Juillet permet la reconnaissance légale des participants aux insurrections révolutionnaires de 1789, 1830 et 1848. Les insurgés, leurs ayants droit et les victimes peuvent déposer, à partir des années 1830 (lois des 30 août 1830 et 26 avril 1833), une demande pour obtenir une médaille ou une récompense honorifique, une pension ou un secours financier. Les dossiers individuels créés dans le cadre de ces démarches sont conservés la sous-série F/1dIII.

Trois inventaires nominatifs détaillés, élaborés au début des années 2000, et désormais publiés dans la Salle des inventaires virtuelle, décrivent, pour les événements ayant eu lieu à Paris, les dossiers individuels des groupes suivants :

♦ Vainqueurs de la Bastille (F/1dIII/29-F/1dIII/32/6) : plus de 700 dossiers individuels de pensions et secours pour les combattants de 1789 ou leurs ayants droit, attribués par la loi du 26 avril 1833.

www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/IR/Fran_IR_058532

♦ Combattants, blessés et victimes des journées des 27, 28 et 29 juillet 1830 (F/1dIII/42-F/1dIII/78) : plus de 3700 dossiers individuels. www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/IR/Fran_IR_058544

♦ Insurgés de 1848 (février et juin), avec des reliquats de participants à la révolution de 1830 (F/1dIII/83-F/1dIII/98) : 935 dossiers individuels. www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/IR/Fran_IR_058560

Les dossiers décrits ne contiennent pour la plupart que cinq à dix documents, mais sont intéressants comme source de l'histoire de ces événements politiques et comme traces de l'impact physique et économique que l'irruption de cette violence dans le quotidien a pu occasionner à plus ou moins long terme.

Les inventaires, accessibles soit par une recherche nominative, soit par la recherche globale « récompenses honorifiques et secours », mentionnent, lorsqu'elles existent dans les dossiers, les informations suivantes : nom et prénom des individus, profession, date et lieu de naissance, sexe, domicile, nature et lieu des événements, date de mort, type de récompense ou secours demandé. Les faits sont régulièrement décrits avec précision des types et des conditions de blessures ou décès.



Vue du Fond du Golfe de Cattaro,

Deux détails du plan de reconnaissance du golfe de Kotor [auj. au Monténégro], par Charles-François Beautemps-Beaupré et Portier (1809), MAP/6/JJ/54ter/19. © Arch. nat.

DESSINER POUR NAPOLÉON

Exposition sur le site de Paris jusqu'au 19 juillet 2021

par Aude Rœlly, département de l'Exécutif et du Législatif

2021 est assurément une année napoléonienne puisque les commémorations autour du bicentenaire de la mort de l'empereur donnent lieu à de multiples opérations¹. Alors, dans cette abondante et alléchante palette de propositions, pourquoi choisir d'aller voir l'exposition présentée par les Archives nationales, avec le partenariat de la Fondation Napoléon qui en assure le cocommissariat, Dessiner pour Napoléon. Trésors de la secrétairerie d'État impériale ?

Sans aucun doute, cette exposition ne manque pas d'atouts. Elle permet tout d'abord de faire la connaissance, au travers de quelques objets personnels, d'un fidèle napoléonien, Hugues Maret, duc de Bassano (1763-1839). D'abord journaliste, celui-ci embrasse ensuite une carrière dans la diplomatie. Devenu secrétaire personnel de Bonaparte à son retour d'Égypte, puis secrétaire d'État en novembre 1799, c'est un homme de confiance qui reste fidèle même pendant les Cents-Jours. Infatigable travailleur, il a un rôle clé pour préparer les dossiers, veiller à l'exactitude des informations et seconder l'empereur dans ses missions administratives. Brièvement remplacé par Pierre Daru de 1811 à 1813 quand il est nommé ministre des Relations extérieures, il marque de son empreinte la secrétairerie d'État impériale. À travers son action et celle de ses collaborateurs, c'est cette institution, rouage administratif essentiel du pouvoir impérial, qui se dévoile à nous.

Mais, bien loin de l'histoire institutionnelle, l'exposition met surtout en valeur des thématiques variées, encore peu explorées, en présentant un panel de documents et d'objets souvent inédits. Ainsi sur le développement des communications, elle illustre l'aménagement des territoires : routes, ponts, voies navigables, le vaste réseau qui se constitue reliant Paris au reste d'un empire toujours plus

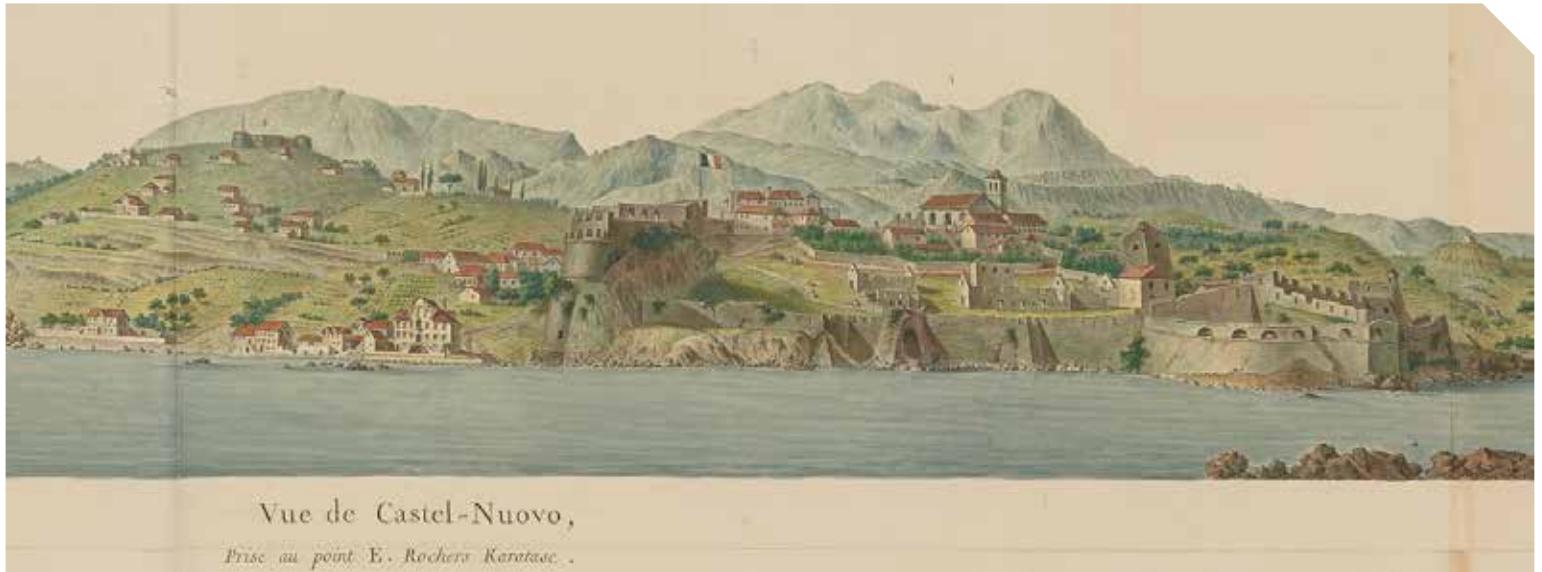
étendu dévoile les prouesses techniques déployées par les ingénieurs des Ponts et Chaussées ou du Génie militaire. S'y ajoutent les toutes nouvelles communications aériennes où le télégraphe inventé par Claude Chappe côtoie les aérostats, engins volants utilisés pour l'observation des champs de bataille ou admirés, lors de fêtes somptueuses, par un public médusé.

En explorant le thème de l'activité industrielle, l'exposition permet de montrer la diversité des moulins, fonderies et verreries, mais aussi le développement de l'industrie textile « dopée » par le blocus continental qui protège de la concurrence anglaise. Les réalisations magnifiques des tisseurs lyonnais pour le palais de Versailles, prêtées par le Mobilier national, attestent de la magnificence de l'époque. L'aménagement des villes, conçu comme le miroir d'une



Dessin de la broderie pour le grand costume que l'empereur doit porter le jour du sacre, par le brodeur Picot (1804), AF/IV/1220. © Arch. nat.

SUITE



modernité impériale éclairée contrastant avec un Ancien Régime moins rationnel et organisé, est également présenté au travers de plusieurs projets phares : le percement de la rue de Rivoli à Paris, l'agrandissement de Pontivy – devenue Napoléonville – dans le Morbihan voisinant avec les projets d'embellissement de la ville de Turin ou d'une villa Napoléon, dotée de magnifiques jardins, à Rome. La propagande napoléonienne passe par cette appropriation de l'espace dont les monuments grandioses doivent frapper les esprits sans pour autant perdre leur aspect très fonctionnel destiné à une bonne administration.

Les commissaires de l'exposition proposent également de découvrir sous forme de « cabinet de curiosité » quelques trésors de la secrétairerie d'État. On peut y constater que l'imagination ne manque pas dans cette période impériale, comme le montre le projet d'érection d'un monument à la gloire de l'alliance franco-italienne sur le Mont-Cenis. À la suite d'un concours d'architecture lancé en 1813, les projets affluent : pyramides, obélisque, aigle géant voire même proposition d'un canal reliant Adriatique, Méditerranée et Atlantique. De fait, le beau projet de J.-B. Ferréol Mignon, que les Archives nationales ont choisi de présenter grâce à un prêt de l'Académie des sciences, n'est pas le plus utopique !

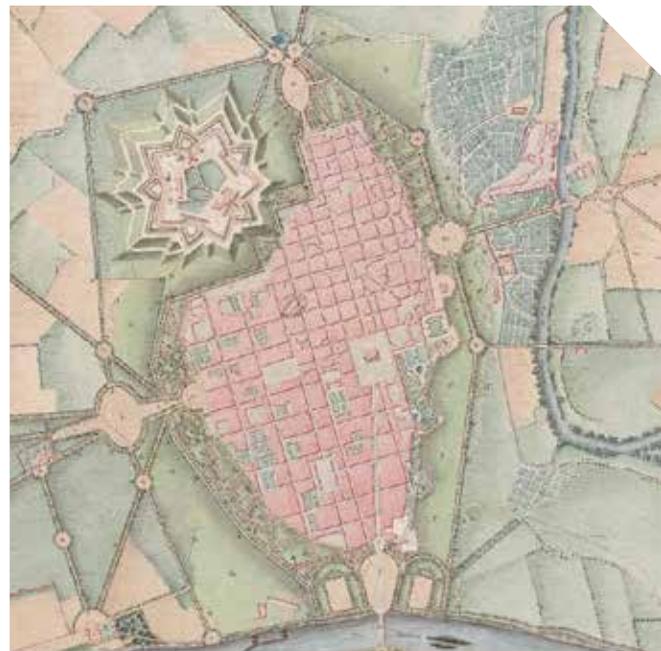
Une courte présentation permet de mieux comprendre le processus minutieux de restauration des documents. En effet, cette exposition n'a été possible que grâce au succès d'une campagne de souscription, lancée en 2017 et baptisée *Sauver les dessins et les plans de Napoléon I^{er}*, organisée conjointement par les Archives nationales et la Fondation Napoléon, et au généreux soutien de la Maison Chaumet, qui a permis la mise à plat et/ou la restauration de plus de 1300 documents figurés.

Sans parcourir les près de 900 000 kilomètres carrés de l'empire, cette exposition invite donc à voyager de Paris à Toulouse, de Mayence à Barcelone, en passant par Florence ou Genève. Notre imagination peut même voler jusqu'au Monténégro ou en Louisiane, pour se saisir de vues bucoliques sur le golfe de Kotor ou des énigmatiques portraits de grands chefs d'une tribu indienne. Une exposition à la frontière entre histoire et beaux-arts puisqu'on y croise le peintre Jacques-Louis David, le graveur Dominique-Vivant Denon, les architectes Charles Percier et Pierre Fontaine

pour ne citer que quelques noms célèbres. On en ressort les yeux éblouis par les dimensions inhabituelles des œuvres, l'élégance des formes et l'éclat des couleurs.

L'ouvrage publié à cette occasion, richement illustré, permet d'approfondir le sujet en évoquant notamment plus longuement le secrétaire d'État Hugues Maret, le processus de décision, les expérimentations de Robert Fulton, inventeur d'un sous-marin, la position de Napoléon face aux nouvelles techniques aérostatiques ou encore la dynamique de l'innovation dans l'industrie textile. Une occasion de prolonger la découverte passionnante des trésors de la secrétairerie d'État !

¹ Dans ce cadre, de nombreuses actions ont été labellisées par la Fondation Napoléon qui met en ligne un programme de tous les événements associés : <https://fondationnapoleon.org/2021-annee-napoleon-calendrier-general-des-evenements/>



Extrait du plan d'embellissement de la ville de Turin [1807], AF/IV/331. © Arch. nat.

Exposition jusqu'au 19 juillet 2021, entrée libre
Date d'ouverture en fonction des mesures sanitaires qui seront en vigueur

Du lundi au vendredi de 10 h à 17 h 30 (fermé le mardi),
 samedi et dimanche de 14 h à 17 h 30, site de Paris

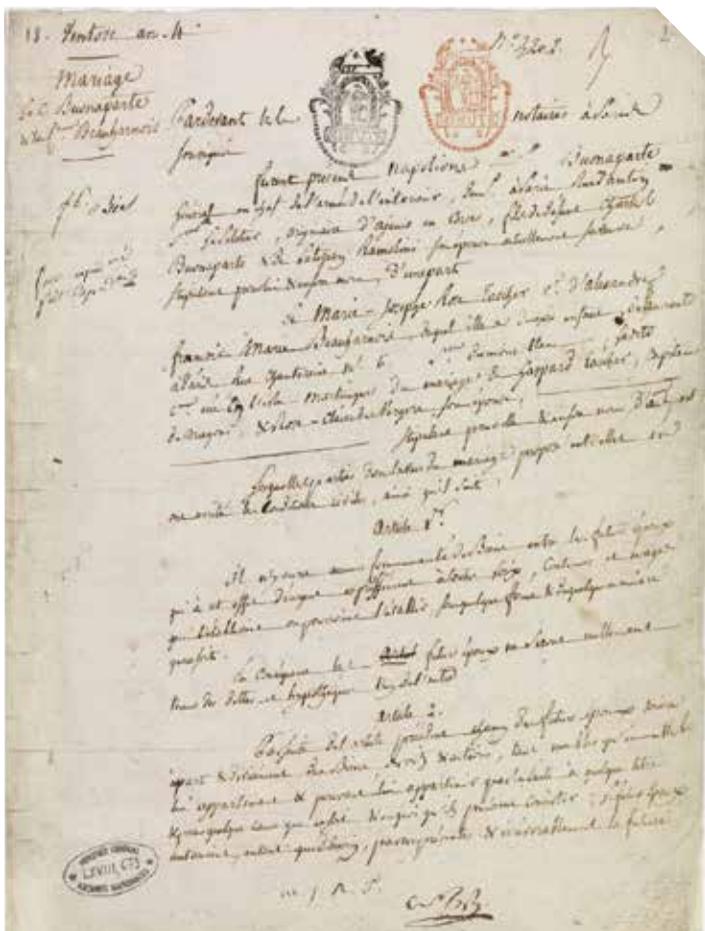
Visite-atelier avec le service éducatif

Renseignements et réservation :

01 75 47 20 06, service-educatif.an@culture.gouv.fr

LES NOTAIRES DE NAPOLEÓN

par Marie-Françoise Limon-Bonnet, département du Minutier central des notaires de Paris



Première page et détail de la dernière page de la minute du contrat de mariage de Joséphine et de Bonaparte, avec leurs signatures (m. j. r. Tascher et Napoleone Buonaparte), 8 mars 1796. (MC/ET/LXVII/673, MC/RS//801).

© Arch. nat.

Le notaire de Napoléon a d'abord été celui de... Joséphine. Maurice Jean Raguideau de La Fosse (1759-1805), qui exerça (étude LXVII) du 26 juillet 1788 à sa mort le 21 juillet 1805, fit sa connaissance lors de la signature du contrat de mariage le liant à la veuve Beauharnais, née Marie Joséphe Rose Tascher. Bonaparte était en instance de départ pour l'armée d'Italie, le 8 mars 1796 [18 ventose an IV] et, s'il faut croire l'anecdote de Bourrienne, qui dit la tenir de Joséphine et la publia dans ses Mémoires en 1829, le notaire aurait déconseillé à sa cliente ce mariage avec un général qui, ayant sauvé la Convention en faisant tirer sur les insurgés royalistes le 5 octobre 1795 [13 vendémiaire an IV], n'avait que « la cape et l'épée » ; de fait, le contrat de mariage prévoit une prudente séparation de biens, ce qui n'est ni la règle de la coutume de Paris, ni celle du futur Code civil, masse de granit de l'Empire !

Raguideau était né à Oizé (Sarthe), le 30 janvier 1759, d'un notaire de la sénéchaussée du Mans. Il épousa en mars 1790 Marie-Antoinette-Sophie Lagrenée, elle-même fille d'un ancien notaire parisien, Martin Lagrenée (étude IV), qui était conservateur des hypothèques et des finances en la grande Chancellerie lors du mariage de sa fille. Raguideau avait succédé dix-huit mois plus tôt à M^e Alexandre-Richard Rousseau, dont il avait été le premier clerc. L'un de ses frères était prêtre, l'autre, Pierre-René, avocat aux conseils du roi, charge dont fut aussi revêtu Danton... L'extension « de La Fosse » vise vraisemblablement à le distinguer de ce frère également juriste dans la capitale. Les frères Raguideau parvinrent à traverser les événements révolutionnaires et la Terreur sans y laisser leur tête, même si le notaire fut arrêté à deux reprises. Veuf en 1795, il épouse en secondes noces, en 1798, Charlotte, fille du notaire Pierre Laroche. Il devient ensuite membre du Conseil général de la Seine (1800-1805), ce qui lui vaut d'assister en bonne place aux cérémonies du sacre. Bonaparte conserve comme le sien le notaire de Joséphine.

Raguideau figure en 1803 à l'*Almanach national* au chapitre de la Maison militaire du Premier consul avec le titre de "notaire du gouvernement", avant de devenir après 1804 "notaire de l'Empereur". C'est chez lui que sont préparés et signés tous les contrats de mariage de la parentèle Beauharnais-Bonaparte, à commencer par ceux de Caroline avec Murat ou de Louis avec Hortense. De ce fait, un certain nombre d'actes signés de l'empereur ou de Joséphine ont été, hélas !, distraits de ce minutier avant son entrée aux Archives nationales. L'un des travaux en cours au Minutier central est l'analyse exhaustive des minutes restantes et l'établissement de la liste des autographes manquants. Pas moins de trois contrats de mariage ont d'ailleurs été repérés, ces dernières années, en vente à travers le monde, en Amérique, en Allemagne, et les négociations pour une restitution de son patrimoine à la France sont toujours en cours.

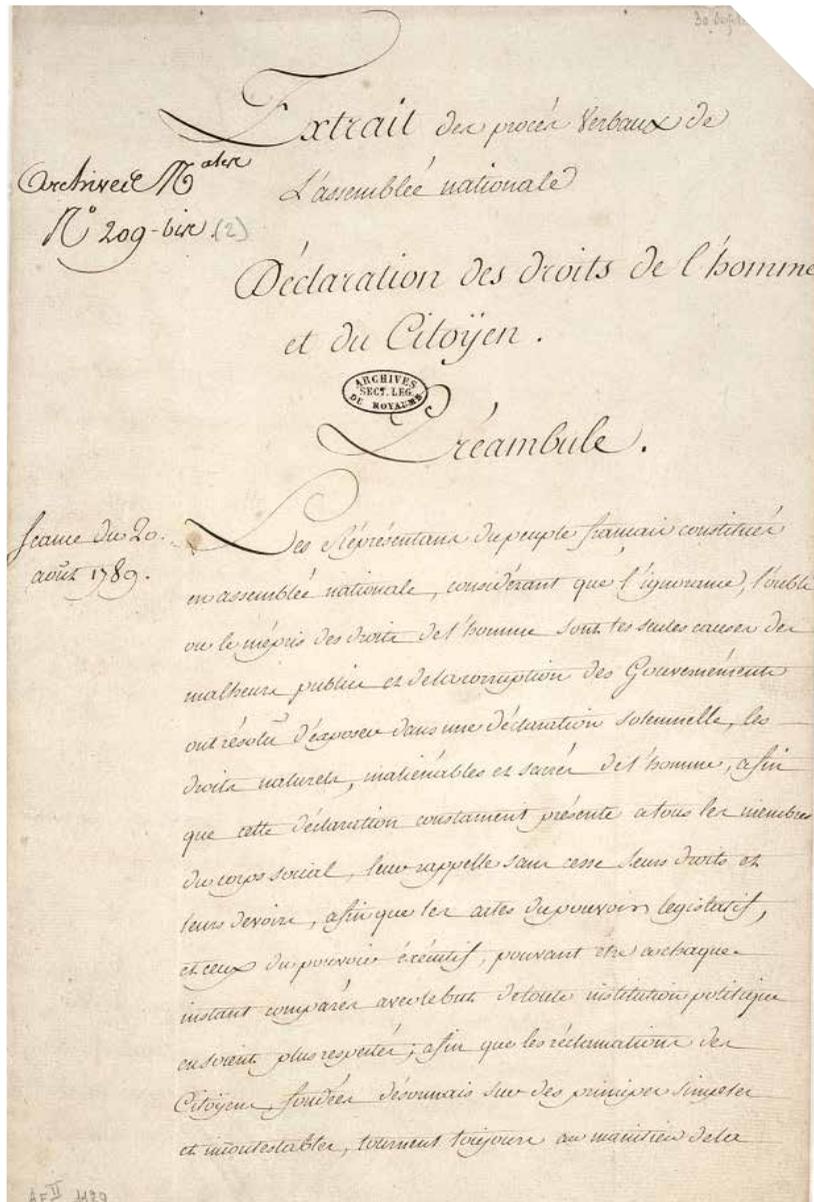
Raguideau semble n'avoir laissé qu'une fille et meurt le 21 juillet 1805. Le 27 août 1805 lui succède en ses fonctions et comme notaire de l'empereur et de ses proches André-Claude Noël. C'est lui qui instrumente lors de l'inventaire après décès et de la succession de Joséphine, en 1814 et 1815. Il cède la place le 25 juin 1822 à un autre Noël, Victoire-François-Casimir, qui exerce jusqu'au 12 juillet 1853 : c'est lui que l'on ira quérir lors de la restitution du testament de l'empereur à la France par la reine Victoria. Ce document, aujourd'hui conservé dans l'Armoire de fer, porte les marques de validation de Noël, lequel en enregistra le dépôt dans son répertoire à la date du 26 mars 1853. On sait combien le Premier consul contribua au cadre juridique rénové de la profession via la loi de Ventôse (1803), puis le Code civil (1804). Quant à l'étude LXVIII, passée en 1853 à Amédée Mocquart, fils naturel du chef de cabinet de Napoléon III, ses liens avec les Napoléonides n'ont fait que se renforcer.

DOSSIER

LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN DE 1789 EXPOSÉE À L'HÔTEL DE SOUBISE

Du 15 septembre 2021 au 3 janvier 2022

par Céline Parcé, département de l'Exécutif et du Législatif



Minute originale de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen signée par Louis XVI. AE/11/1129. © Arch. nat.

Avec la présentation de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen, les Archives nationales inaugurent un nouveau cycle, « Les Essentiels », en commençant avec ce texte fondateur de l'histoire contemporaine. Dès sa proclamation le 9 juillet 1789, l'Assemblée constituante entreprend la rédaction d'une déclaration des principes fondamentaux à partir desquels doit être élaborée la première Constitution française.

Votee le 26 août 1789 et placée en préambule de la Constitution de 1791, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen est l'un des textes les plus emblématiques de la Révolution française.

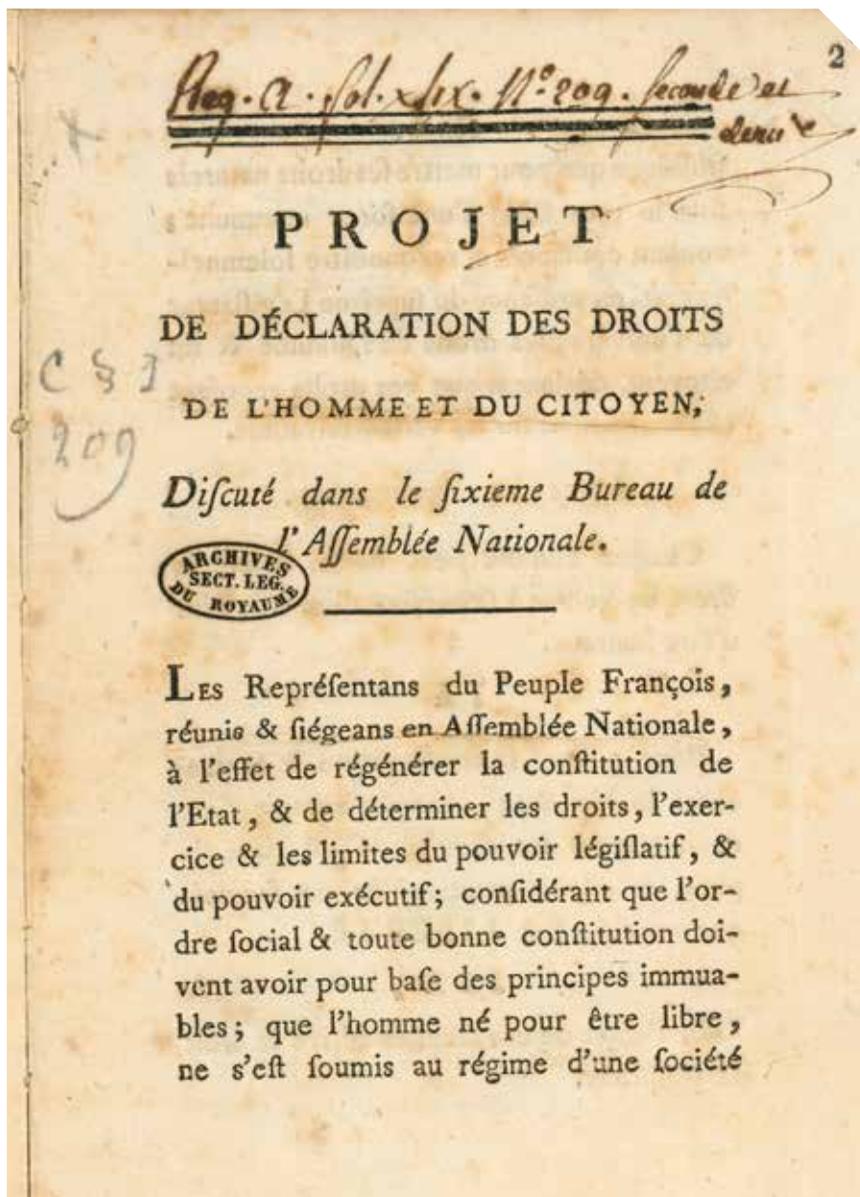
L'Assemblée constituante représente la nation depuis que les députés du tiers état aux États généraux de 1789, rejoints ensuite par ceux de la noblesse et du clergé, ont prêté le serment de ne pas se séparer avant d'avoir donné une Constitution à la France, le 20 juin 1789, au Jeu de paume.

Le 9 juillet, Jean-Joseph Mounier, rapporteur du comité de Constitution, propose que la future Constitution soit précédée d'une déclaration des droits de l'homme. Les projets affluent. Ils sont si nombreux que trois comités sont successivement chargés de les examiner et d'en faire la synthèse au cours de l'été 1789.

Néanmoins, le principe d'une déclaration n'est pas acquis. Tout au long du mois de juillet, les députés tentent de définir la marche à suivre pour élaborer la Constitution. Le 4 août, après avoir discuté de la proposition de l'abbé Grégoire de doubler la déclaration des droits d'une déclaration des devoirs, l'Assemblée adopte finalement, à la quasi-unanimité, le principe d'une déclaration des seuls droits de l'homme et du citoyen et décrète que celle-ci précédera la Constitution.

L'examen des différents projets est retardé par les circonstances. En effet, à la suite de l'annonce des événements parisiens qui provoque la crainte de représailles de l'aristocratie, la Grande Peur déferle sur le pays à partir du 20 juillet. Conjugée à une crise des subsistances, elle provoque des émeutes qui se transforment le plus souvent en soulèvements des pauvres contre les possédants. Face à leur ampleur, l'Assemblée vote l'abolition des privilèges féodaux dans la nuit du 4 août.

Le travail sur la Déclaration reprend le 12 août, après l'adoption des décrets entérinant les propositions émises durant la nuit du 4 août. Les députés choisissent comme base de discussion le projet du sixième bureau, aux formulations conciliatrices. Discuté article par article entre le 20 et le 26 août, celui-ci ressort profondément modifié du débat. Sur les 24 articles initiaux, seuls deux subsistent sans modification. Fruit de divers compromis, le texte définitif de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen voté le 26 août 1789 est l'œuvre collective de l'Assemblée.



Projet de déclaration des droits de l'homme et du citoyen élaboré par le 6^e bureau de l'Assemblée constituante. C//27. © Arch. nat.

Toutefois, alors que les députés commencent à discuter de la Constitution, Louis XVI refuse de ratifier la Déclaration et les décrets relatifs à l'abolition des privilèges.

Il ne s'y résout que le 5 octobre, sous la pression de l'Assemblée et d'une foule – essentiellement féminine – de Parisiens accourus à Versailles pour demander du pain et la ratification des décrets d'août.

Rédigée dans une période troublée, la Déclaration est le reflet d'un moment, et non un ensemble cohérent. Il est d'ailleurs prévu qu'elle soit revue et complétée une fois la Constitution achevée.

Composé d'un préambule et de 17 articles, le texte est court et simple, rédigé dans une langue claire et concise. Toutefois,

élaboré à grand renfort d'amendements, il est désordonné, déséquilibré et incomplet. Les articles se succèdent sans logique, mêlant les droits personnels de l'individu et ceux de la nation.

Et pourtant, la portée de la Déclaration est immense. Inspirée de la Déclaration d'indépendance américaine de 1776, de l'esprit des Lumières et des doléances exprimées dans les cahiers de 1789, elle s'adresse à tous les hommes, quelle que soit leur époque, et marque le début d'une ère nouvelle.

En quelques mots, l'article premier signifie la fin de l'Ancien Régime fondé sur l'hérédité et le cloisonnement : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ».

Les articles suivants posent les bases de la nouvelle société en définissant

les droits naturels et imprescriptibles de l'homme que sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

Ils énoncent également les grands principes devant présider à la fondation des nouvelles institutions. Ainsi, la souveraineté réside par essence dans la nation. Chaque citoyen peut concourir, personnellement ou par ses représentants, à la loi, qui doit être l'expression de la volonté générale et s'imposer à tous. La séparation des pouvoirs (législatif, exécutif, judiciaire) est affirmée comme principe de base de l'organisation politique.

En dépit de ses contradictions et de ses oublis (comme les droits à l'instruction et à l'assistance publique, les droits des femmes ou encore des esclaves), la portée universelle de la Déclaration quant au droit à la liberté individuelle et à la souveraineté des peuples en fait un plaidoyer contre l'arbitraire.

Elle reçoit un large écho international, inspirant des textes similaires dans de nombreux pays, ainsi que la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par les Nations unies en 1948 et la Convention européenne des droits de l'homme de 1950.

Elle est inscrite au Registre Mémoire du monde de l'UNESCO en 2003. L'inscription recouvre un ensemble de documents constitué de la version originale manuscrite de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, de la minute originale de la Constitution de 1791 et de la première édition de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

En France, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 a posé les fondements du modèle républicain et est passée à la postérité. Reprise par les Constitutions de 1852, 1946 et 1958, sa valeur constitutionnelle est reconnue par le Conseil constitutionnel en 1971. Ainsi placée au plus haut niveau de la hiérarchie des normes et désormais source de droit positif, la Déclaration est invoquée de nos jours lors de la rédaction des lois pour en garantir la conformité à ses dispositions.

RÉSEAUX ET PARTENAIRES

LES ARCHIVES NATIONALES REMPORTENT LE PRIX DE LA MEILLEURE APPLICATION CULTURELLE DE MÉDIATION NUMÉRIQUE

par Marie de Bonnafos et Claire Sèbe, département de l'Action éducative et culturelle

En septembre 2020, le service éducatif des Archives nationales a participé au concours organisé lors des Journées européennes du patrimoine par la plateforme Yunow en partenariat avec le ministère de la Culture¹. Le défi ? Réaliser une application de médiation tout en répondant à la thématique des J.E.P. 2020, « Patrimoine et éducation : apprendre pour la vie ! ».

Accessible sans téléchargement sur smartphone, tablette ou ordinateur, l'application réalisée propose une visite virtuelle de l'hôtel de Soubise et la découverte de l'institution à l'aide d'images et de documents numérisés. Elle se nomme *Chronica* et est destinée à tous, passionnés des Archives ou simples curieux, adultes et enfants, qui pourront redécouvrir les lieux grâce au plan interactif et tester leur sagacité dans les différentes activités ludo-éducatives.

Le prix du concours va permettre au service éducatif de continuer à imaginer et à concevoir de nouveaux outils numériques de médiation (guide de visite, parcours urbain numérique). Assurer la visibilité des Archives dans le paysage culturel numérique, maintenir le lien avec le grand public et proposer des ateliers et des échanges à distance pour les scolaires, telles sont les ambitions du service éducatif.

¹ <https://journéesdupatrimoine.culture.gouv.fr/changez-de-regard-sur-le-patrimoine/yunow-captivez-votre-public>



Se connecter à l'application *Chronica* :
<https://archives-nationales-france.yunow.app/1204-chronica-a-la-decouverte-des-archives-nationales/3666-accueil/>



Page d'accueil de l'application *Chronica*. © Arch. nat./ Raphaëlle Vial



Marco Barboza remet le prix à Marie de Bonnafos et à Claire Sèbe du service éducatif. © Arch. nat./ SED

Les expérimentations numériques au sein du service éducatif

par Annick Pegeon, département de l'Action éducative et culturelle, service éducatif

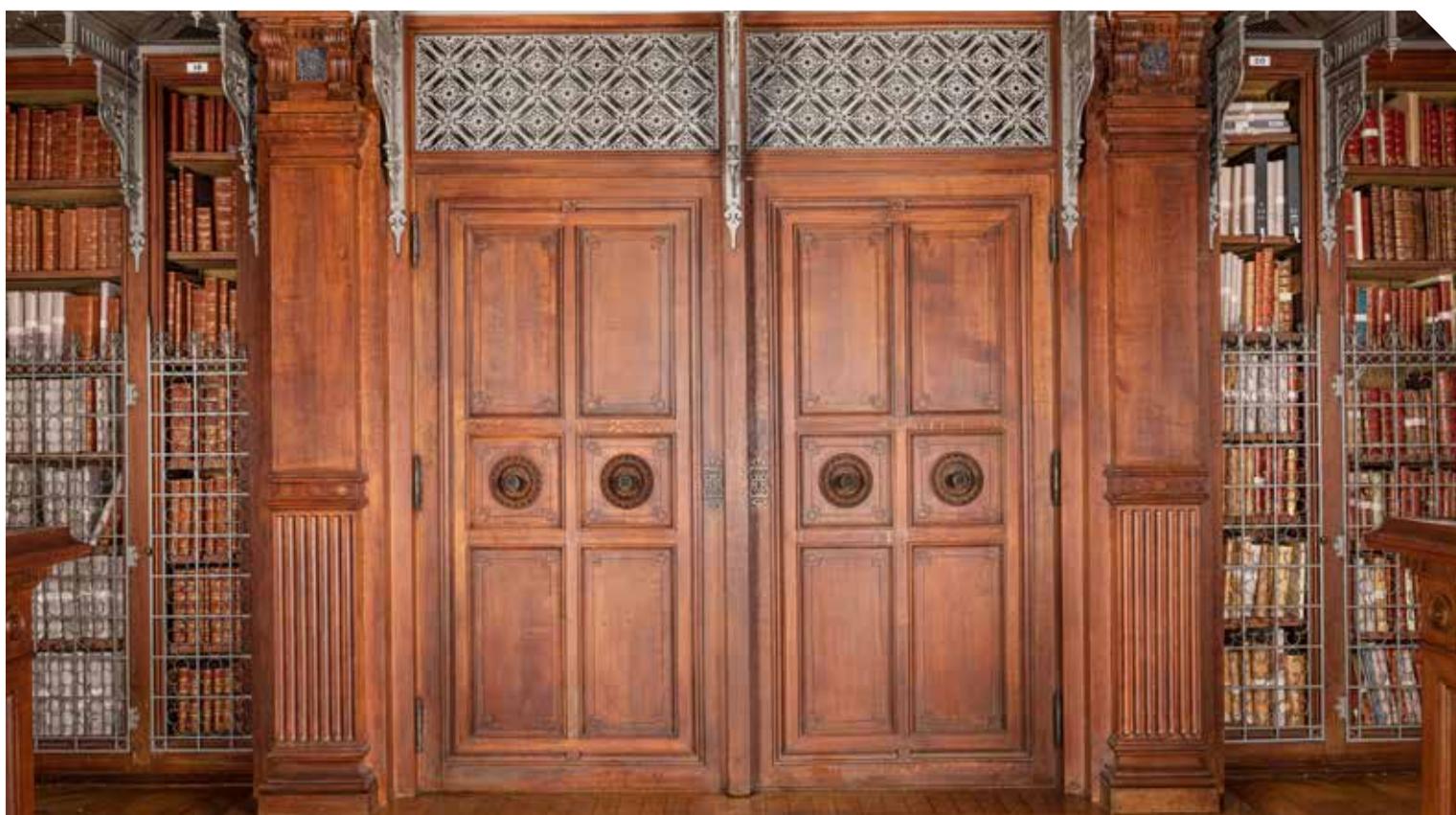
L'expertise pédagogique du service éducatif a été sollicitée dès 2005 pour créer et expérimenter des modules pédagogiques numériques pour le portail *France-Canada*, puis dans le cadre de la mission aux commémorations nationales du ministère de la Culture, pour l'élaboration des volets pédagogiques des sites *Dreyfus réhabilité*, en 2006, et *Henri IV, le règne interrompu*, en 2010. Ce dernier, couronné par le prix Web'Art d'argent du comité d'Avicom de l'UNESCO, propose aux enseignants de nombreuses ressources en ligne, fiches et animations pédagogiques, convoquant plusieurs champs disciplinaires (histoire, histoire des arts, musique). Plus récemment, en 2016, le service éducatif a contribué à l'enrichissement du portail *La laïcité en questions*, hébergé sur le site Internet de la BnF, en réalisant un album intitulé *Représenter la République*, qui rassemble une sélection de documents conservés aux Archives nationales.

L'équipement des espaces dédiés aux scolaires sur le site de Pierrefitte-sur-Seine (salles multimédia, tableaux interactifs) permet, depuis 2013, l'exploitation des ressources numérisées des Archives nationales lors d'ateliers de création numérique, développés notamment dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle, et d'ateliers de cartographie numérique.

L'actualité récente et les confinements successifs contribuent à développer les expériences de travail collaboratif avec des classes *via* des plateformes d'*e-learning*, afin de répondre aux demandes des enseignants, à l'échelle du territoire national, y compris dans sa dimension ultramarine, voire aux sollicitations internationales.

L'ARMOIRE DE FER

par Claire Béchu, Mission de la diffusion scientifique



L'Armoire de fer fermée dans les Grands Dépôts. © Arch. nat./William Simeonin et Nicolas Cantin/ Pôle image

Située dans la salle du Trésor des chartes, cœur géographique, historique et archivistique des Grands Dépôts, l'Armoire de fer est une curiosité tout autant qu'un lieu de conservation privilégié.

La création de ce coffre-fort trouve son origine dans un texte officiel : le premier règlement de l'Assemblée nationale du 29 juillet 1789. L'article 1^{er} du chapitre VIII intitulé « Des archives et du secrétariat » prévoit qu'« il sera fait choix, pour servir durant le cours de la présente session, d'un lieu sûr pour le dépôt de toutes les pièces originales relatives aux opérations de l'Assemblée, et il sera établi des armoires fermant à trois clefs, dont l'une sera entre les mains du président, la seconde en celles d'un des secrétaires, et la troisième en celles de l'archiviste, qui sera élu entre les membres de l'Assemblée, au scrutin et à la majorité ». Nommé archiviste le 14 août suivant, Armand Gaston Camus doit pourtant attendre la fin du mois de novembre 1790 pour passer commande d'un coffre-fort conforme aux exigences requises, qui est exécuté entre décembre 1790 et février 1791.

C'est l'architecte de l'Assemblée, Pierre-Adrien Pâris, qui en fournit les dessins et le serrurier Marguerit qui en assure la réalisation. Il présente des proportions imposantes et régulières : 8 pieds 2 pouces (2,50 mètres) en hauteur et en largeur et 2 pieds 8 pouces (80 centimètres) de profondeur. Il se compose de deux caissons métalliques emboîtés l'un dans l'autre, dont le plus petit est équipé de casiers, d'une vitrine centrale et d'un compartiment dissimulé par une petite porte sur laquelle sont peints en trompe-l'œil de faux registres. Trois portes impressionnantes, une en chêne et deux métalliques, en protègent le contenu. Leur ouverture est commandée par trois serrures différentes, qui offrent la particularité de présenter des inscriptions, pour la plupart à la gloire de la Nation. Le serrurier allemand Henry Koch en livre trois et va même jusqu'à doter l'une d'elles d'un mécanisme complexe de six molettes permettant chacune d'encoder les 26 lettres de l'alphabet, rendant ainsi, par la multiplication des combinaisons, le coffre-fort inviolable, d'autant que n'a été laissé « aucun espace qui favorise l'admission ou le passage du passe-partout, crochet ou rossignol » ! Enfin, chaque clé est ouvragée dans la masse d'acier sans aucune soudure.

SUITE



D'abord installée dans les locaux affectés en août 1790 aux archives de l'Assemblée dans l'ancien couvent des capucines, l'armoire est transportée en septembre 1793 au palais de Tuileries, siège de l'Assemblée. En 1849, elle rejoint la salle des Gardes en l'hôtel de Soubise avec le Trésor des chartes. Enfin, en 1866, le comte de Laborde la fait installer définitivement au centre de la nouvelle aile, récemment achevée.

L'intention de Camus était d'y abriter à l'origine « les papiers, matrices et ustensiles servant à la fabrication des assignats, ainsi que les assignats eux-mêmes, lorsqu'ils viennent de l'imprimerie pour passer à la signature ». Mais, très vite, elle reçut les documents jugés les plus importants : la Constitution du 3 septembre 1791, les minutes des lois puis des décrets, les papiers saisis sur Louis XVI en août 1792. Au fil du temps, le contenu s'enrichit d'une collection de documents et d'objets hétéroclites mais tous au fort pouvoir symbolique et historique, pour la plupart extraits des fonds des Archives, souvent au gré des engouements manifestés par l'historiographie du moment. Ainsi les exemplaires du mètre et du kilogramme étalons, le testament de Louis XIV, la dernière lettre de Marie-Antoinette, le Journal de Louis XVI voisinent avec le testament de Napoléon et la Constitution de 1958.

L'Armoire de fer ouverte dans les Grands Dépôts, avec, ouverte elle aussi, la petite porte du compartiment inférieur dissimulée par un trompe-l'œil représentant des cartons rouges. © Arch. nat./William Simeonin et Nicolas Cantin/ Pôle image



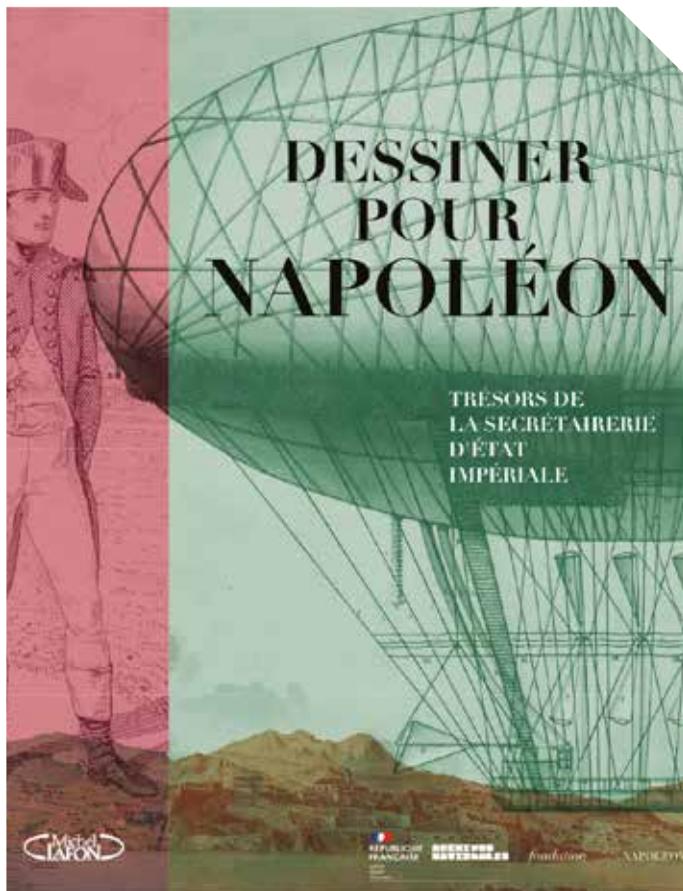
Détail de la serrure de la deuxième porte portant la mention du serrurier J. Henry Koch et la date de sa fabrication. © Arch. nat./William Simeonin et Nicolas Cantin/ Pôle image

**Prochain épisode :
L'hôtel de Rohan**

PUBLICATIONS

DESSINER POUR NAPOLEON. TRÉSORS DE LA SECRÉTAIRERIE D'ÉTAT IMPÉRIALE

par Pierre Fournié, département de l'Action culturelle et éducative



Dessiner Napoléon.
Trésors de la secrétairerie d'État impériale.
Sous la direction scientifique d'Aude ROELLY, Thierry LENTZ
et Marie RANQUET.
Paris, Michel Lafon, 2021, 216 pages, 29 euros.

Réalisé dans le cadre de l'exposition éponyme présentée jusqu'au 19 juillet 2021 à l'hôtel de Soubise, les Archives nationales et la Fondation Napoléon publient aux Éditions Michel Lafon le livre *Dessiner pour Napoléon. Trésors de la secrétairerie d'État impériale*. Réalisé sous la direction scientifique d'Aude Roelly, Thierry Lentz et Marie Ranquet, le catalogue proprement dit restitue l'ensemble des 97 items de l'exposition, mais ceux-ci sont introduits et contextualisés par plusieurs essais, rédigés par des archivistes et des historiens et consacrés au fonctionnement de la secrétairerie d'État, au développement des communications, à l'aménagement des territoires et des villes, à l'industrie.

En cette année de bicentenaire de la mort de l'empereur, cette publication va offrir au public l'occasion de découvrir un corpus iconographique méconnu, produit au cours des quinze années d'exercice de la secrétairerie d'État (1799-1815). De dimensions et de factures très diverses, ces documents figurés sont mis en valeur par une maquette élégante et aérée et une photogravure d'une rare qualité. Une petite prouesse de maquette permet même de visualiser, par un dépliant à plusieurs volets, la carte hydrographique du cours du Rhin, réassemblée d'après les huit sections originales dessinées au bureau topographique du Grand-Duché de Berg (1811) !

Rappelons que cette opération, qui a reçu le soutien de la Maison Chaumet, est l'aboutissement de la souscription publique *Sauver les dessins et les plans de Napoléon I^{er}*, coorganisée par les Archives nationales et la Fondation Napoléon en 2017-2018. L'ensemble de ces dons a permis la numérisation et la restauration des dessins, cartes et plans du fonds de la secrétairerie d'État impériale.

INFOS PRATIQUES

• **Pierrefitte-sur-Seine**
59, rue Guynemer 90001
93383 Pierrefitte-sur-Seine Cedex
Tél. 01 75 47 20 00

• **Fontainebleau**
2, rue des Archives 77300 Fontainebleau
Tél. 01 72 79 91 00

• **Paris**
60, rue des Francs-Bourgeois 75003 Paris
Tél. 01 40 27 60 00

Salle de lecture
11, rue des Quatre-Fils 75003 Paris
Tél. 01 40 27 64 20

Musée des Archives - Hôtel de Soubise
60, rue des Francs-Bourgeois 75003 Paris
Tél. 01 40 27 60 96

www.archives-nationales.culture.gouv.fr



Imprimerie Perigraphic
45 avenue Pierre Brossolette
92 120 Montrouge

Directeur de la publication
Bruno Ricard

Secrétaire de la publication
Léa Pinard

Comité de rédaction
Bruno Ricard, Claire Béchu, Ghislain Brunel,
Gabrielle Grosclaude, Béatrice Hérol,
Françoise Lemaire, Sabine Meuleau, Léa Pinard,
Emmanuel Rousseau, Catherine Vergrière

Secrétariat : 01 75 47 21 32

Crédits photographiques
• Arch. nat./pôle image
• Arch. nat./William Simeonin et Nicolas Cantin
• Arch. nat./SED
• Arch. nat./Raphaëlle Vial
• Farida Bréchemier

• Croix-Rouge française

Réalisation graphique
Léa Pinard

Visuels de couverture
Projet de machine aérostatique présenté à l'Académie
des sciences par Jean-Baptiste Meusnier de La Place,
[1784], AF/IV/1955. © Arch. nat.

Mémoire d'avenir en ligne

